

## CONTRAT DE CESSIION DES DROITS D'AUTEUR

Civilité :  Mademoiselle  Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ // Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

(ci-après le « **Participant** »)

\*\*\*

CPPD, société éditrice du mensuel TÊTU, organise un concours international d'affiche sur le thème de la prévention « LA CAPOTE PROTEGE DU SDIA » (ci-après dénommé « le Concours »).

Le Participant a proposé un projet (ci-après dénommé « l'œuvre ») pour le Concours et cède en conséquence les droits d'auteurs sur l'œuvre à CPPD selon les modalités définies ci-après.

En participant au Concours, le Participant accepte de céder au profit de CPPD ses droits patrimoniaux sur l'œuvre. Il autorise notamment CPPD à reproduire, représenter et adapter tout ou partie de l'œuvre sur tout support existant ou à venir, y compris à des fins de publication et d'affiche ; à traduire l'œuvre en toutes langues pour être reproduite ensuite ; à communiquer l'œuvre au public par tous moyens et sur tous supports. Ces droits sont concédés sans limitation du nombre de reproduction, représentation et/ou de traduction.

CPPD se réserve le droit de pouvoir effectuer des recadrages de l'œuvre, notamment en raison de contraintes techniques.

Pour chaque utilisation qui sera faite de l'œuvre, CPPD s'engage à faire ses meilleurs efforts pour mentionner le nom du Participant.

Il est expressément convenu que

- toute campagne de promotion et de diffusion de l'affiche gagnante organisée à l'initiative de CPPD dans ses titres, sur les sites internet qu'elle édite ou sur tout canal de diffusion, physique ou virtuel de son choix se fera sans contrepartie financière ;
- toute campagne de promotion et de diffusion de l'affiche gagnante concédée à une personne physique ou morale moyennant rémunération restera à la libre appréciation de CPPD, tant dans le choix de l'acheteur, le canal de diffusion, le pays de diffusion et le montant de la cession. Dans ce cas, CPPD reversera à l'auteur la moitié des sommes perçues nettes.

La cession des droits est consentie pour le monde entier, jusqu'au 31 août 2011.

La présente cession lie le Participant ainsi que ses ayants droit et ayants cause.

Le participant certifie l'exactitude des informations figurant sur le présent document et accepte le règlement du jeu sans réserves.

Fait à ....., le .....

Signature

# AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_ (*nom et prénom*), père  
mère tuteur légal\* de \_\_\_\_\_ (*nom et prénom du*  
*participant*), autorise mon enfant à participer au concours LA CAPOTE  
PROTEGE DU SIDA organisé par CPPD.

En participant au concours, je déclare accepter sans réserve les termes du  
règlement du jeu.

Je joins au projet l'accord de cession de droits d'auteur cosigné par mon enfant et  
moi-même.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

Signature.

\* rayer les mentions inutiles